



La COCOF lance son appel à projets Impulsion pour 2023

Le service de la Cohésion sociale de la COCOF permet, dès à présent, aux asbls qui le souhaitent, de soumettre leurs demandes de subventions. L'appel à projets soutient des projets favorisant l'intégration sociale des personnes d'origine étrangère, la prévention des discriminations et le dialogue interculturel.

Pour 2023, de nouvelles actions subsidiées viennent s'ajouter aux actions subsidiées précédentes. L'action subsidiable relative aux activités socio-culturelles n'est plus présente, mais cette dernière peut se retrouver de manière transversale dans certaines actions énoncées [ici](#). Vous constaterez également que «l'assistance sociale adaptée aux publics issus de l'immigration » a été supprimée.

Toutes les informations sur l'appel à projets sont disponibles sur le [site de la COCOF](#). Vous pouvez compléter votre demande de subvention via le formulaire électronique à envoyer avant le 18 octobre 2022 à 12h au plus tard.

Pour rappel : le subside Impulsion couvre des frais de fonctionnement et/ou de personnel. Le montant maximum ne pourra excéder 20 000 € par an et par asbl.

[Consultez ici toutes les informations pratiques, utiles pour soumettre une demande.](#)